



## LES CHEQUES CONSEILS DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE, C'EST QUOI ?

L'objectif de la Région Normandie, avec les « chèques conseils » est d'inciter les professionnels normands du secteur, à solliciter une prestation de conseil stratégique, auprès d'organismes agréés (voir la liste et les contacts ci-contre).

### 5 volets ont été définis :

#### **1-Conseil Pré-Installation**

Accompagner les futurs pêcheurs ou aquaculteurs à bien préparer et raisonner leur projet en amont de leur installation (bien connaître les marchés, les débouchés en lien avec les productions envisagées, et étudier la faisabilité technique et réglementaire de leur projet).

#### **2-Conseil Post-Installation**

Accompagner les pêcheurs ou aquaculteurs nouvellement installés à faire le point, voir ce qui reste à faire, dans la première année qui suit leur installation. Le suivi post-installation permet ainsi de réaliser un premier point d'activité par rapport au plan d'actions que le professionnel avait envisagé. Dans certains cas, ce suivi permet également de réorienter le projet quand et si cela s'avère nécessaire.

#### **3-Conseil développement, diversification de l'entreprise**

Accompagner les pêcheurs ou aquaculteurs dans le développement de leur entreprise. Cette prestation permet, selon la situation, de connaître les leviers d'actions possibles et de disposer d'une feuille de route pour améliorer la rentabilité économique de l'entreprise.

#### **4-Conseil prévention risque sécurité**

Accompagner les professionnels des secteurs de la pêche et de l'aquaculture dans la gestion et dans l'anticipation des risques dans leur entreprise.

#### **5-Conseil de transferts de compétences ou de connaissances**

Accompagner les pêcheurs ou aquaculteurs individuellement dans leur démarche d'appropriation de nouvelles connaissances ou compétences professionnelles.

**POUR QUI** : Pour tous les professionnels souhaitant créer, développer, diversifier, protéger ou transmettre leurs connaissances

**COMBIEN** : 80% du coût de la prestation avec un plafond d'aide de 3 500€ par entreprise.

**COMMENT** : Par l'intermédiaire d'organismes agréés

**SE RENSEIGNER** : <https://aides.normandie.fr/rechercher-une-aide>

**QUI CONTACTER** : Delphine Le Loutre au 02 31 15 81 11 - [delphine.louloutre@normandie.fr](mailto:delphine.louloutre@normandie.fr)



## LES ORGANISMES AGREES EN 2019

***Prise en charge sur la base de 80% avec un plafond d'aide de 3500€ par prestation***

**SMEL – MAISON DU DEPARTEMENT –  
50050 SAINT LO CEDEX**

02.33.05.96.51 – [martine.birais@manche.fr](mailto:martine.birais@manche.fr)

***Prestations de 1100€ à  
4400€ HT***

- Aider le futur exploitant mieux préparer son installation en complétant le parcours "classique" l'installation
- Accompagnement des futurs exploitants pour mettre en œuvre des techniques innovantes avec phase expérimentale
- Accompagner les nouveaux exploitants pour réaliser un audit des installations et techniques proposition d'optimisation
- Accompagnement des nouveaux exploitants pour réaliser un audit des installations et des techniques - proposition de réorientation du projet
- Optimisation qualité production
- Accompagnement des exploitants pour développer un projet de diversification
- Accompagnement des exploitants pour développer des compétences par le biais de démonstration et assistance à la mise en œuvre
- Accompagnement des exploitants pour la réalisation du document unique de prévention (DUP)
- Accompagnement des exploitants pour développer des outils et méthodes ergonomiques
- Accompagnement des exploitants pour développer des compétences par le biais de démonstration au sein du centre technique du SMEL méthodologies analytiques et/ou approches expérimentales et/ou logistique
- Accompagnement des exploitants pour développer des compétences par le biais de démonstration au sein du centre technique du SMEL - méthodologies analytiques et/ou

**AS NORMANDIE - MAISON DE L'AGRICULTURE  
AVENUE DE PARIS - 50000 SAINT LO CEDEX  
02.33.06.48.55 – [lturmea@asnormandie.fr](mailto:lturmea@asnormandie.fr)**

***Prestations de 1200€  
à 2500 HT***

### ***PRESTATION TECHNIQUE REGLEMENTAIRE ECONOMIQUE SOCIALE FINANCIERE INDIVIDUELLE***

- Pré Installation : Mettre en œuvre une approche globale du projet, éviter les écueils, étudier sa faisabilité et lever les freins potentiels réglementaires, techniques
- Travailler à la concrétisation du projet et identifier les actions à mettre en œuvre
- Post Installation Dresser un bilan de la première année de l'activité
- Réorienter son projet si besoin
- Diversification de l'entreprise : Mettre en œuvre une approche globale du projet, éviter les écueils, étudier sa faisabilité et lever les freins potentiels : réglementaires, techniques
- Travailler à la concrétisation du projet et identifier les actions à mettre en œuvre : 1880.00€



## LES ORGANISMES AGREES EN 2019

***Prise en charge sur la base de 80% avec un plafond d'aide de 3500€ par prestation***

**NFM - 10 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE  
BP27 - 14520 PORT EN BESSIN  
02.31.51.21.53 – [manner@nfm.fr](mailto:manner@nfm.fr)**

**Prestations de 450€ à  
2400€ HT**

- Développer les compétences techniques et accroître le niveau de qualité et valorisation des produits à bord de navires côtiers (-18m)
- Développer les compétences techniques et accroître le niveau de qualité et valorisation des produits à bord de navires hauturiers (+18m)
- Développer les aptitudes professionnelles à la commercialisation directe des coquillages de la pêche, permettre aux professionnels d'entreprendre une demande d'agrément

**CFPPA - RUE DE REGNEVILLE SUR MER  
BP 722 - 50207 COUTANCES CEDEX  
02.33.76.80.50 – [cfppa.coutances@educagri.fr](mailto:cfppa.coutances@educagri.fr)**

**Prestations de 400€ à  
900€ HT**

- Conseils pour l'affinage de la salinité des huîtres consommables
- Conseils pour la mise en œuvre d'une nouvelle technique de production
- Conseils pour l'optimisation du cycle de production ostréicole
- Conseils pour le stockage et la purification des coquillages

**AQUIMER  
16 RUE DU COMMANDANT CHARCOT  
CS 10381**

**Prestations de 1900€ à  
3800€ HT**

**62206 BOULOGNE SUR MER CEDEX – 03.21.10.78.98 [angeline.pignon@poleaquimer.com](mailto:angeline.pignon@poleaquimer.com)**

- Diagnostic réglementaire, technique et concurrentiel du projet d'entreprise
- A partir d'un projet de diversification d'entreprise défini, élaboration d'un plan d'action pour aboutir à sa concrétisation
- Réaliser un point d'activité de la première année de l'entreprise
- A partir d'un point d'activité de l'entreprise et sécuriser son développement
- Diagnostic réglementaire technique et concurrentiel du projet de diversification de l'entreprise
- A partir d'un projet de diversification d'entreprise défini, élaboration d'un plan d'actions pour aboutir à sa concrétisation
- Réalisation d'un bilan sécurité pour les entreprises aquacoles et transformation des produits aquatiques
- Diagnostic de l'ergonomie d'un poste de travail au sein des entreprises aquacoles et de transformation des produits aquatiques
- A partir d'un bilan ergonomique ou sécurité préalablement réalisé, accompagnement de l'entreprise aquacole ou de transformation des produits aquatiques dans la mise en œuvre des préconisations



UNIVERSITE DE CAEN  
EPSCP - UMR BOREA  
ESPLANADE DE LA PAIX - CS 14032 - 14032 CAEN  
02 31 56 52 71 – [emilie.duval@unicaen.fr](mailto:emilie.duval@unicaen.fr)

Prestation de 1500€ à  
3600€ HT

- Veille technologique : étude bibliographique sur un volet lié à la diversification de l'entreprise en phase de pré installation
- Veille technologique : étude bibliographique sur un volet lié à la diversification de l'entreprise en phase de diversification de l'entreprise
- Former l'entreprise à un nouveau savoir-faire technique permettant une meilleure connaissance ou un suivi des espèces en élevage en phase développement et diversification de l'entreprise
- Former l'entreprise à un nouveau savoir-faire technique permettant une meilleure connaissance ou un suivi des espèces en élevage en phase de transfert de compétences et connaissances

## COMMENT FAIRE POUR EN BENEFICIER ?

### EN AMONT :

- Je contacte l'organisme pour des renseignements concernant le contenu de la prestation choisie.

### UNE PREMIERE DATE DE RENDEZ VOUS A ETE DEFINIE AVEC LE PRESTATAIRE

- Je vais sur le site de la Région pour télécharger le formulaire de prise en charge et connaître les documents nécessaires pour le remboursement : [https://aides.normandie.fr/rechercher-une-aide?shs\\_term\\_node\\_tid\\_depth=40](https://aides.normandie.fr/rechercher-une-aide?shs_term_node_tid_depth=40)

### A LA FIN DE LA PRESTATION

- Je règle le prestataire qui me délivre une facture acquittée
- Je remplis un bilan de la prestation et une fiche de conclusion par l'organisme ayant réalisé le conseil, ces documents sont nécessaires pour le paiement de l'aide.

### UNE AUTRE QUESTION

Je contacte : Delphine Le Loutre au 02 31 15 81 11 - [delphine.leloutre@normandie.fr](mailto:delphine.leloutre@normandie.fr)